

Contrat

Articles L.6353-3 à L.6353-7 du code du travail

Nom :	Nom de jeune fille :
Prénoms :	
Adresse postale :	
Situation (salarié, recherche emploi, etc.) :	
Date de naissance :	Emploi :
Tél personnel :	Portable :
Email :	
Projet professionnel :	

CONTRAT – REFLEXOLOGIE GROUPE A

1. OBJET DU CONTRAT :

METAREFLEXOLOGIE représentée par Mme Arlette LEFEBVRE, s'engage à organiser l'action de formation qui se déroulera aux dates spécifiées dans les calendriers disponibles sur le site internet. (<https://www.sante-holistique.com/wp-content/uploads/2020/10/Calendrier-Reflexologie-G-A-21-22.pdf>)

Les conditions générales de ventes sont disponibles sur le site internet : <https://www.sante-holistique.com/cgv/>

2. CARACTERISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION :

- Modalités et délai d'inscription :

1. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée.
2. Les inscriptions sont prises en compte jusqu'à la veille de la rentrée.
3. Les temps pratiques de formation sont organisés en binôme. C'est pourquoi un dossier d'inscription ne pourra être définitivement validé que lorsque l'effectif atteint un nombre pair.
4. Dans le cas où l'effectif maximum est dépassé 24 (vingt-quatre) stagiaires, une autre session est éventuellement proposée à l'intéressé.
5. L'Ecole de la Métaréflexologie se réserve le droit de modifier l'effectif maximum à la baisse comme à la hausse.
6. Si l'effectif est insuffisant, la formation pourrait être annulée dans un délai de 7(sept) jours ouvrés avant la date de démarrage prévue.
7. Toutes inscription sera validée lorsque l'Ecole de la Métaréflexologie sera en possession du dossier d'inscription complet soient tous les documents demandés ci-dessous, remplis, datés et signés et selon les modalités du paragraphe « 2.3 ».

- Contrat
- Règlement financier (selon les dispositions précisées au paragraphe 11/Echéancier)
- Charte école & charte Covid
- Règlement intérieur
- Photo d'identité

8. Le futur stagiaire peut demander un entretien avec le responsable de l'Ecole de la Métaréflexologie soit par mail à contact@sante-holistique.com soit par téléphone au 06.48.00.74.60.
9. Le responsable de l'école peut demander un entretien avec le postulant pour vérifier sa motivation.

- **Nature de l'action** : L'action de la formation est l'acquisition des compétences.

- **Objectifs** : La formation aboutit à l'acquisition des compétences suivantes :

1. Identifier la demande de la personne dans le cadre d'une prise en charge en s'appuyant sur des outils (cartographie, indications, limites et précautions d'exercice) afin d'orienter, si nécessaire, vers des parcours de soins mieux adaptés et/ou complémentaires.
2. Conduire un protocole de massage (pied et main) en utilisant des techniques de palpation, de massage de zones réflexes afin de soulager les troubles (troubles du sommeil, stress, etc.), les douleurs, les dysfonctionnements légers.
3. Guider la personne à l'utilisation de techniques de réflexologie en lui proposant des exercices d'automassage pour lui permettre de pratiquer entre deux séances.
4. Elaborer et exécuter un protocole complémentaire selon les critères requis, afin de répondre à la demande spécifique d'un professionnel de santé.

- **Programme et méthode** : Le programme et les méthodes sont disponibles sur le site internet.

- **Durée** : La formation pédagogique au sein de l'école est de 150 heures soit 20 jours de formation répartis en 5 sessions de quatre jours.

- **Lieu** : 60 Rue du jardin des plantes - Immeuble « Les Studentines » 59000 Lille.

- **Contact administratif** : Mr Gilles Hoogstoel : 06.48.00.74.60

- **Adresse administrative** : Ecole de la Métaréflexologie – Mr Hoogstoel 22 Grand Rue 59780 Camphin-en-Pévèle

3. PUBLIC : La formation est ouverte à tout public.

4. PREREQUIS : Aucun prérequis n'est nécessaire.

5. ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION :

- **Théorie** : Tous les matin.

- Présentation au moyen de diaporamas.
- Supports de cours papier.
- Planches explicatives.
- Enregistreur conseillé (pas de caméra, de photos ni d'ordinateurs).

- **E-learning** : QCM sur une plateforme d'E-learning.

- **E-learning** : Cours « Le corps humain ».

- **Pratique** : Tous les après-midi. Le travail se fait en binômes entre stagiaires.

6. ACCECIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES :

L'école s'engage à accueillir les personnes handicapées en développant l'accessibilité pédagogique, en pensant et en organisant leur accueil avant même de les accueillir.

Dans le but de prendre toutes les dispositions nécessaires, un entretien préalable doit être demandé par le candidat afin d'exposer son handicap.

Coordonnées du référent handicap : Mr Hoogstoel Gilles - 06 48 00 74 60

7. MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION :

- L'appréciation des résultats se fait au moyen de contrôles continus via des QCM sur le site d'E-learning de l'école.
- A chaque session la pratique est contrôlée individuellement.
- Des études de cas sont également réalisées
- Formateurs :
 - Arlette Lefebvre-Hoogstoel : Enseignante pour la théorie.
 - Gilles Hoogstoel : Enseignant pour la pratique / E-learning.

8. SANCTION DE LA FORMATION :

- En fin de formation sont organisés un examen écrit et un examen pratique
- Une attestation de fin de formation est délivrée en fin de formation en cas de réussite aux examens.

Dans le cas où le stagiaire devrait repasser la/les épreuve(s), la date de rattrapage est précisée dans le calendrier disponible sur le site internet. (<https://www.sante-holistique.com/wp-content/uploads/2020/10/Calendrier-Reflexologie-G-A-21-22.pdf>).

9. MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION :

- Formateurs et stagiaires signent la feuille d'émargement tous les matin et après-midi.

10. DELAIS DE RETRACTATION ET INTERRUPTION :

- A compter de la date de signature du contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'école par lettre recommandée avec accusé de réception à : Ecole de la Métaréflexologie - Mr HOOGSTOEL Gilles 22 Grand Rue 59780 Camphin-en-Pévèle. Dans ce cas aucune somme ne peut être exigée.
- A l'issue du délai de rétractation, l'inscription est validée si :
 - Les conditions du paragraphe « 2.3 » sont respectées.
 - Tous les documents et pièces demandées au paragraphe « 2.7 » sont fournis.

Le solde sera à régler à la charge du stagiaire, selon un échéancier spécifié dans le dossier d'inscription ou selon un accord particulier écrit et consenti par l'Ecole de la Métaréflexologie.

- Après le délai légal de 10 jours, si le stagiaire se désiste avant les 30 jours précédant la date de démarrage, il en informe l'école par lettre recommandée avec accusé de réception à : Ecole de la Métaréflexologie - Mr HOOGSTOEL Gilles 22 Grand Rue 59780 Camphin-en-Pévèle. Une indemnité de 15% (quinze) du prix total de la formation sera versée par le stagiaire. Après quoi ses chèques lui seront restitués.
- Si le désistement intervient dans les 30 jours précédents la date de démarrage, il en informe l'école par lettre recommandée avec accusé de réception à : Ecole de la Métaréflexologie - Mr HOOGSTOEL Gilles 22 Grand Rue 59780 Camphin-en-Pévèle et la totalité du prix de la formation doit être acquittée.
- Si le stagiaire abandonne en cours d'année, la totalité de la formation est encaissée. Dans tous les cas, le stagiaire en informe l'école par lettre recommandée avec accusé de réception à : Ecole de la Métaréflexologie - Mr HOOGSTOEL Gilles 22 Grand Rue 59780 Camphin-en-Pévèle.
- Pour obtenir un remboursement, seul les cas de force majeure pour incapacité médicale de travailler et de suivre la totalité de la formation est valable pour obtenir un remboursement. Le remboursement serait alors effectué selon la règle du prorata temporis. Le cas de force majeure doit être dûment reconnu et les documents l'attestant doivent être communiqués soit par courrier postal en LRAR à l'adresse suivante : Ecole de la Métaréflexologie - Mr HOOGSTOEL Gilles 22 Grand Rue 59780 Camphin-en-Pévèle soit par mail à contact@sante-holistique.com.

Les cas reconnus de force majeure sont ceux de la jurisprudence des Cours et Tribunaux Français.

Le contrat sera considéré comme rompu dès que l'Ecole de la Métaréflexologie aura dûment constaté et accepté le cas de force majeure.

- En cas d'annulation pour motif de force majeure, l'organisme de formation ne peut être tenu responsable de la non-exécution de la formation.

- En cas d'interruption de la formation du fait de l'organisme de formation, le stagiaire sera remboursé selon la règle du prorata-temporis.
- Dans le cas d'une prise en charge par un organisme, le solde sera à régler à la charge de l'apprenant, selon un échéancier établi. Quelle que soit la nature du financeur, le solde de l'échéancier ne pourra être réglé au-delà d'un mois après la fin de la formation.

11. PRIX DE LA FORMATION ET DISPOSITIONS FINANCIERES :

- Le prix de la formation est de 3300 € HT (Montant net de taxe) et est exigible dès le démarrage.

Le stagiaire a la possibilité de régler au moyen de 9 chèques envoyés avec le contrat.

Echéancier :

- o Un chèque d'acompte de 540 € daté **du jour du contrat**, encaissé le : 10/09/2021
- o Et pour régler le solde, soit 2 760 € : 8 chèques de 345 € datés du : 01/09/2021. Remis à l'encaissement le 10 de chaque mois (d'octobre 2021 à mai 2022).

NB. Les chèques sont à **libeller** à l'ordre de **METAREFLEXOLOGIE Arlette LEFEBVRE**.

- Si l'élève est subventionné par un organisme, il est redevable de la différence entre le prix de la formation et le montant qui sera définitivement réglé par cet organisme.
- Une attestation de fin de formation et une attestation fiscale sont délivrées pour les montants encaissés dans l'année civile. En dehors des demandes d'organismes officiels, aucune autre attestation de suivi de formation n'est délivrée.

12. EN CAS DE DIFFEREND :

- Si une contestation ou un différend n'ont pu se régler à l'amiable, le tribunal de Lille sera seul compétent pour régler le litige.

Confirmation d'engagement du stagiaire :

Nom :

Prénom :

- Contrat
- Programme détaillé
- Calendrier
- Règlement intérieur
- Charte école & charte covid
- Liste du matériel nécessaire
- Photo d'identité

- J'ai obtenu les documents dont je conserve une copie.
- J'ai établi les chèques à l'ordre de METAREFLEXOLOGIE Arlette LEFEBVRE aux dates indiquées.
- J'ai joint : Le contrat, les chèques, le règlement intérieur, les chartes, une photo d'identité.
- J'accepte les conditions générales de vente (<https://www.sante-holistique.com/cgv/>).

Fait à Le / /

Signature du stagiaire

METAREFLEXOLOGIE Arlette LEFEBVRE
S.A.S Capital 1000€ RCS 493540280 00010
91 rue du Jardin des Plantes - 59000 Lille
Téléphone: 06.48.00.74.60



Adresse d'envoi de votre dossier
En lettre MAX (*pas de recommandé*)

Ecole de la Métaréflexologie
Mr Hoogstoel Gilles
Ecole de la Métaréflexologie
22 Grand Rue 59780 Camphin-en-Pévèle